

## **Postulat concernant l'entretien du domaine public**

Depuis quelque temps, je constate que l'entretien de nos chaussées et trottoirs laisse à désirer. Selon le rapport de la commission des finances concernant le chapitre des chaussées, soit le compte 430-3142 du budget 2011, il est affirmé que des économies seront réalisées et que certains travaux seront retardés, ce qui pourrait provoquer d'assez graves conséquences :

### **Sous l'angle juridique :**

Chaussées, trottoirs et places doivent être entretenus pour correspondre aux normes VSS. Tout affaissement supérieur à ces dernières peut entraîner des revendications financières en cas d'accident.

Le coût de petites réparations est relativement bon marché par rapport à des négligences momentanées.

S'il devait y avoir un affaissement des regards, comme par exemple au trottoir coté Genève de la rue de la Morâche coté Jura de la ligne CFF, la commune pourrait être rendue responsable en cas d'accident du fait que l'affaissement est de loin hors norme. En plus, il se peut que le couvercle tombe à l'intérieur, avec les conséquences que vous pouvez imaginer.

### **Sous l'angle de l'aspect technique :**

Pour exemple, il y a des pierres qui se sont déchaussées sur le pavage et les dalles à la rue de la Gare. Si l'on n'entreprend pas les petits travaux d'entretien, soit la fermeture des joints, l'eau va pénétrer et en cas de gel les dallettes vont éclater et la réparation coûtera beaucoup plus qu'un simple entretien.

Sans entrer dans les détails des ornières et fissures de la route de Divonne. L'exemple le plus flagrant est celui de la rue de la Morâche. Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, s'il vous arrive de prendre une fois le bus TPN, et que ce bus roule normalement, vous risquez de décoller des sièges. Est-ce normal ? Non, c'est inadmissible.

Par la présent, je demande que les chaussées et trottoirs soient entretenus régulièrement et de façon correcte. Pour les comptes, il ne s'agit pas de nouvelles réalisations mais simplement de travaux budgétaires.

Ne rien faire, c'est reporter des frais supplémentaires d'ici 2 à 3 ans, voire plusieurs années.

Pour les raisons citées ci-dessus, et dans un esprit de responsabilité et de confort des utilisateurs des routes et trottoirs, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de soutenir ce postulat et de le renvoyer à une commission pour étude et rapport.

Bernhard W I L L I